



Diffamations et garde à vue

Par **uniuc**, le **08/07/2008** à **13:54**

Bonjour, Tout d'abord je tiens à m'excuser pour les différentes fautes qui feront sûrement dresser les cheveux sur la tête de certains d'entre vous. Voilà ma femme a été convoqué et placée en garde à vue suite à une plainte pour complicité de viole. De se que je connais de cette histoire qui c'est passé il y a plus de 8 années, La petite amie d'une amie de ma femme était venue dîner seule un soir chez ma femme et son ex mari. Ma femme et la plaignante ont passé la soirée seule entre elles jusqu'à près de 3h du matin puisque le mari travaillais. La plaignante, toute la soirée n'a fait que boire et prendre du lexomyle que ma femme possédais, et à même demandé plusieurs fois à ma femme de téléphoner à son ex mari pour qu'il ramène de quoi fumer (drogue); Comme si le faite que l'ex mari de ma femme soit sommelier lui permettait de se procurer se genre de chose. Elle était dans un tel état d'ébriété qu'elle en a même cassé une table en verre. Quand le mari de ma femme est rentré ils sont resté ensemble un peut de temps puis ma femme a du allé se coucher parce qu'elle se levais à 7h pour s'occuper de son petit garçon qui dormais à l'étage. Le lendemain matin en se levant elle à retrouvé son marie et l'accusatrice dans les bras l'un de l'autre. Elle a demandé à l'accusatrice de partire, celle-ci sans se démonté c'est levé et a même pris le temps de prendre une douche. En partant ma femme lui a dit qu'elle allais tout raconter à son amie qui serais sûrement ravie d'apprendre cela, quelques heures après un coup de file retentissait une plainte avais été posé pour viol contre l'ex marie de ma femme. Ils se sont présenté au commissariat la l'ex marie de ma femme à été entendu, et il n'y a pas eu de suite si se n'est que ma femme en a perdue sa meilleur amie. Pour l'info la soit disant violé ne possédais rien, n'étais pas vraiment lesbienne au contraire de sa petite amie qui était medecin et n'avais jamais touché un homme à se que je sais. Se qui me laisse à pensé connaissant ma femme et vivant depuis plus de 5 ans avec elle qu'elle ma dit la vérité. Surtout que cette vérité est arrivé après que je me soit fait insulter au téléphone un soir à 1 heure du matin par la plaignante, et se soir la il n'était pas question de procédure ou autres, mais juste d'une personne qui avais cocufier ma femme et c'était permis en plus de

m'insulté sous l'effet de l'alcool en pleine nuit. rnrnAprès ses explication confuses, voici donc mes questions.rnrnQue dois-je faire pour ma femme ?rnrnMa femme doit elle porté plainte pour diffamation ?rnrnEt moi de mon côté ai-je le droit de porté plainte contre cette personne pour la peur et le mal que je ressens en ce moment ?rnrnCordialement, Uniuc.